



**Compte rendu du conseil d'administration  
de l'Afac-Agroforesteries  
du 15 Février 2024**

Validé le 21 mars  
2024

**administrateurs présents - administrateurs excusés**

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Délégué : Sylvie Monier	<b>Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes</b> Délégué : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Délégué : Maxence Belle	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Délégué : Morgane Laithier
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Délégué : Yann Gouez	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégué : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Mandataire : Dany Chiappero Délégué : Corentin Lecouillard	<b>SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)</b> Délégué titulaire : Flore Del Rio Délégué suppléant : Damien Avril
Corse	<b>Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC)</b> Délégué : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Délégué : Amélie Mandel	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Délégué : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	<b>Atelier agriculture aversnois Thierache</b> Délégué : Françoise Gion	<b>UniLaSalle</b> Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Délégué : Marion Bruère	<b>Agrof'île</b> Délégué : Antonin Mercier
Normandie	<b>Pépinières Levavasseur</b> Mandataire : Etienne Levavasseur	<b>Fédération des Associations de Boisement de la Manche</b> Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	<b>Bocage Pays Branché</b> Délégué : Etienne Berger	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Délégué : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	<b>Arbre et paysage d'Autan</b> Délégué : Nathalie Hewison	<b>Arbres et Paysages du Tarn</b> Délégué : David Campo
Pays de la Loire	<b>De la haie à la forêt</b> Mandataire : Cyrille Barbé	<i>siège non pourvu</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Danièle Ori	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b> Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Délégué : Thierry Luisin
	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau

Collège 2 Agriculture	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>SOLAGRO</b> Déléгатaire : Frédéric Coulon
	<b>CUMA de CEPVIL</b> Mandataires : Philippe Gruau / Christian Perrois
Collège 3 Environnement – développement rural	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Déléгатaire : David Rolland
	<b>L'Escuro, CPIE des Pays Creusois</b> Déléгатaire : Stéphane Vassel

**Salariés présents :** Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson, Clara Picot et Maya Vavasseur

Soit 16 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h30

Désignation d'un gardien du temps : David Rolland

#### Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	TYPE
<b>Fonctionnement</b>	• Désignation « responsable du temps » durant le conseil d'administration – 2 mn	Décision
	• Validation du CR du Conseil d'administration du 14 décembre 2023 - 3 min	Décision
	• Budget prévisionnel 2024 – 15 mn	Décision
<b>Projets</b>	• Présentation et adoption charte du nouveau logo – 20 min	Décisions
	• Commission vie associative – statuts type régionaux, convention de marque et règlement intérieur – 25 min	Information
	• Commission Fonds pour l'Arbre : construction aides appel à projet 2024/2025 (par Stéphane Vassel) – 15 min	Décisions
<b>Questions diverses</b>	10 min	

## **FONCTIONNEMENT**

### **1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2023**

#### **Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 14 décembre 2023 sans demande de modification.

### **2) Budget prévisionnel 2024**

Le budget prévisionnel est présenté par le trésorier Stéphane Vassel. Le budget est construit avec les points particuliers suivants :

- 8 dossiers pour des projets bénéficiant de financements publics de la structure : Label Haie, Végétal Local, Inter-Onvar, Biomasse, Resp'haies (solde), ONVAR, Concours Général, outils développés par l'Afac
- 7 mécènes privés en aide directe (dont trois nouveaux : Fondation terre solidaire, Fondation madeleine, et WWF)
- Augmentation importante du soutien du Fonds pour l'Arbre pour les missions de gestion du Fonds et du mécénat et l'intégration du concours général
- Lancement de la nouvelle identité et réalisation des supports nécessaires (hors site internet)
- Remplacements de Marie-Hélène Berthoud (départ à la retraite), Emma Houplain et Clara Picot (ruptures conventionnelles, et période de double contrat prévu)
- Renouvellement des contrats d'apprentissage pour le Fonds pour l'Arbre et pour la communication et embauche d'un.e apprenti.e sur le projet du Label Haie
- Honoraires exceptionnels pour : un cabinet de recrutement pour aider à l'embauche du poste de remplacement de Marie-Hélène Berthoud, un avocat pour le travail sur les documents statutaires (engagé), une mission sur le cadre comptable à faire évoluer au vu des redevances et cotisation
- Augmentation des prestations en lien avec les projets
- Convention nouvelle de mécénat de compétence avec le cabinet d'avocats Artémésia

CHARGES	2023	2024
<b>Achat</b>	<b>2 000</b>	<b>2 500</b>
Fourniture de bureau et administrative	1 000	1 000
Achat d'équipement	1 000	1 500
<b>Services extérieurs</b>	<b>239 559</b>	<b>308 503</b>
Soustraitance et prestations de service	42 359	94 748
Maintenance	47 661	47 472
Assurance	1 686	1 781
Location de salle et bureaux	5 500	7 640
Documentation	1 000	500
Mise à disposition personnel	0	0
Honoraires obligatoires	20 000	20 000
Honoraires exceptionnels	22 000	25 060
Divers	0	0
Frais d'actes et de contentieux	0	0
Editions divers documents	1 500	1 500
Edition doc supplémentaires - outil communication	6 200	20 000
Frais de mission administrateurs	10 000	15 000
Frais administrateurs représentations	15 000	15 000
Frais de mission salariés	34 943	44 395
Réception	3 600	1 000
Frais postaux	1 000	500
Abonnements outils internet et telephone	25 710	12 508
Frais de banque	550	550
Cotisations et adhésions liées à l'activité	850	850
<b>Charges de personnel</b>	<b>500 000</b>	<b>591 000</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>100</b>	<b>15 618</b>
<b>dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>22 138</b>	<b>21 000</b>
<b>Reversements subventions partenaires</b>	<b>227 694</b>	<b>222 999</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>991 490</b>	<b>1 161 620</b>
<b>Contributions en nature</b>	<b>86 986</b>	<b>120 726</b>
Bureaux Paris	32 000	32 000
Accueil séminaire Villarceaux	10 800	11 300
Honoraires Avocat		33 240
Logiciel Microsoft	4 186	4 186
Temps bénévoles	40 000	40 000
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 078 476</b>	<b>1 282 346</b>

PRODUITS	2023	2024
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>74 868</b>	<b>111 250</b>
adhésions	22 000	27 000
aide emploi	6 000	8 000
exonération taxes sur les salaires	20 000	27 000
subventions amortissements	12 439	12 439
redevances-cotisations	14 429	36 811
<b>Fonds privés</b>	<b>346 258</b>	<b>502 540</b>
FPH	30 000	30 000
Fonds Lemarchand	10 000	10 000
Fondation crédit mutuel alliance fédérale	30 000	30 000
Fondation Terre Solidaire		20 000
Fondation madeleine		40 000
Bjorg-Resp'haies	22 327	21 686
WWF - Biomasse		28 256
Fonds pour l'Arbre	188 023	296 180
création Fonds pour l'arbre	10 908	26 418
Mécènes CGA	55 000	
<b>Subventions publiques</b>	<b>552 510</b>	<b>550 779</b>
MAA	337 754	315 224
MTE	50 000	50 000
OFB	139 756	125 093
ADEME	25 000	60 461
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>973 636</b>	<b>1 164 569</b>
<b>Valorisation contributions en nature</b>	<b>86 986</b>	<b>120 726</b>
FPH : mise à disposition bureaux Paris	32 000	32 000
FPH : séminaire Villarceaux	10 800	11 300
Cabinet Artémisia		33 240
Microsoft - mécénat de compétence	4 186	4 186
Valorisation temps bénévoles	40 000	40 000
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 060 622</b>	<b>1 285 295</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>-17 854</b>	<b>2 949</b>

INDICATEURS	2023	2024
<b>PART FRAIS DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES PROJETS</b>	39%	38%
<b>PART FRAIS DE FONCTIONNEMENT AFFECTE AU PROJET</b>	50%	42%
<b>FRAIS DE PERSONNEL COUVERT PAR LES PROJETS</b>	71%	77%
<b>PART REVERSEMENTS PARTENAIRES SUR FONCTIONNEMENT TOTAL</b>	23%	19%
<b>PART FONDS PRIVES hors bénévolat</b>	42%	52%
<b>PART FONDS PUBLICS</b>	58%	48%

### Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide :

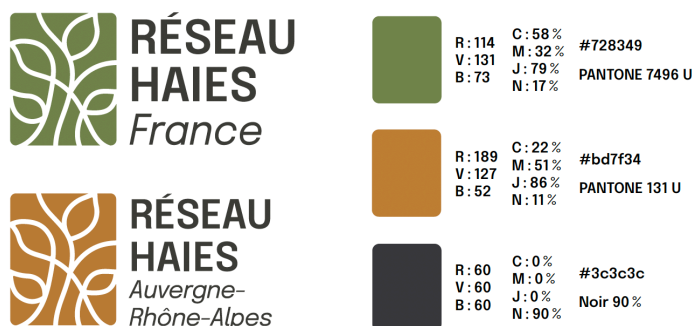
- le budget prévisionnel 2024 et sa présentation en assemblée générale ordinaire
- donne pouvoir au président et au trésorier pour engager les projets prévus dans le budget prévisionnel et les dépenses afférentes

## PROJETS

### 3) Présentation et adoption charte du nouveau logo

Le logotype a été travaillé selon le cahier des charges défini par les administrateurs. Après le Conseil d'administration du 23 novembre, les administrateurs ont validé la piste graphique n°1. Le travail qui a été fait depuis avec la commission est sa déclinaison chromatographique. Afin d'y arriver, nous avons prédéfini cinq couleurs qui serviront ensuite à décliner la charte graphique et autres éléments visuels qui viendront la composer (formes, gabarits de documents types, etc.).

Le logotype a donc été décliné dans deux couleurs principales qui sont des versions modernisées du logo actuel, l'une est utilisée pour le logotype national et l'autre pour les logotypes régionaux :



Afin d'être apposé sur tous les supports, le logotype a été décliné dans différentes formes et variations colorées. Pour que le logotype soit facilement appropriable et utilisé dans les conditions idéales, une charte d'utilisation a déjà été définie avec des mises en situation et sera complétée avec l'avancement de la charte graphique.

La déclinaison de deux couleurs entre les niveaux régional et national permet de bien identifier les structures quand les deux échelles participent à même projet (meilleure ciblage des deux échelles).

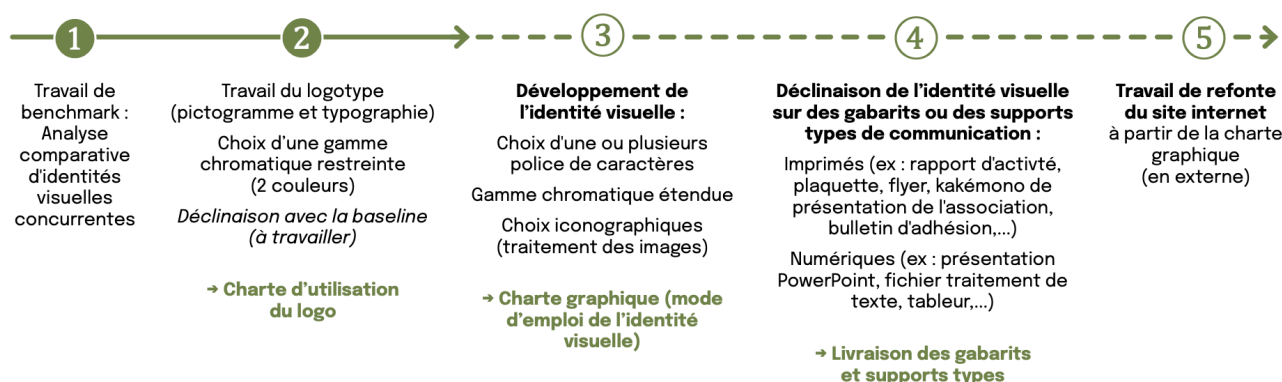
La couleur ocre pour le niveau régional a été choisie pour signifier la proximité du terrain.

Les couleurs plus vives initialement privilégiées par la commission n'ont pas été retenues par la commission car trop proche du logo de Fransylva.



Le travail sur la baseline est à organiser avec la commission et les représentants régionaux.

La charte complète sera envoyée au conseil d'administration avec le compte rendu.



**Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le logotype et ses différentes déclinaisons régionales.

**4) Commission vie associative – statuts type régionaux, convention de marque et règlement intérieur**

**Rappel du contexte et du travail réalisé :**

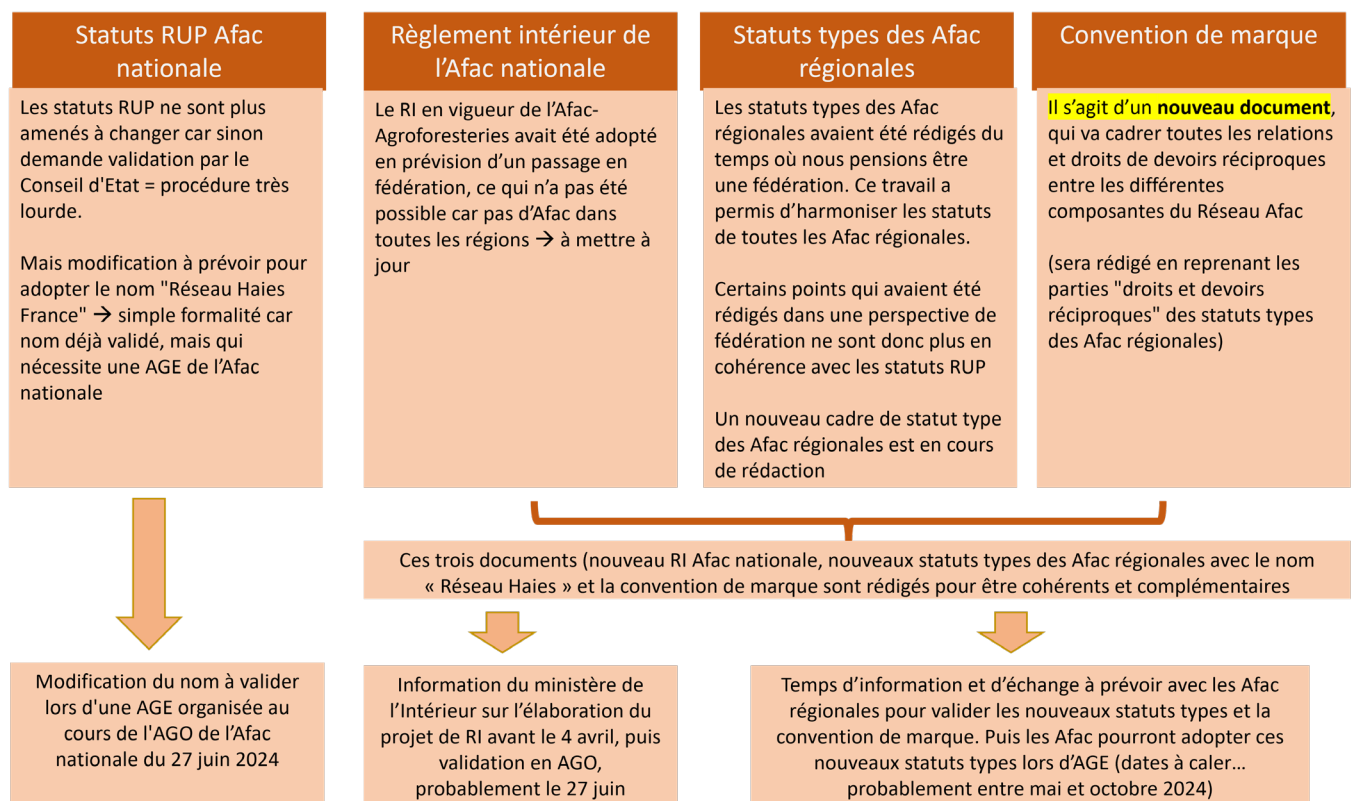
- L'Afac-Agroforesteries a été reconnue d'utilité publique, par parution au JO du décret du **4 octobre 2023**.
- L'article **23 des statuts RUP** prévoit que soit « élaboré un règlement intérieur dans un délai de **six mois** après approbation des statuts », donc avant le **4 avril 2024**.
- Ce règlement intérieur (RI) de l'Afac nationale doit être pensé en complémentarité avec les nouveaux statuts types des Afac régionales et de la convention de marque.
- Le CA du 14 décembre 2023 a **mandaté la commission Vie associative** de l'Afac pour travailler sur trois documents cadres (RI national / statuts types Afac R / Convention de marque).
- La commission Vie associative **s'est réunie à trois reprises : 10 janvier / 2 février / 13 février** et a pu avancer sur le projet de statuts types, le projet de convention de marque et le projet de RI.
- Le projet de RI est très avancé, il va être **envoyé au CA Afac pour demande de retour écrit** adressés à la commission Vie associative avant le 8 mars.
- Le projet de RI va aussi pouvoir être envoyé au ministère de l'Intérieur pour pré-validation, notamment des points qui pourraient poser question et être rejetés par le Conseil d'Etat.

- Important : cet envoi d'une version du RI quasi-finalisée au ministère de l'Intérieur pour pré-validation **permet de prouver que l'élaboration du règlement intérieur est en cours**. Cela nous permettrait de valider le RI ultérieurement, une fois reçus les retours du ministère de l'Intérieur, donc potentiellement en même temps que l'AGO du 27 juin 2024. Ce qui permettra d'organiser une seule AG au lieu de deux.

Calendrier :

quand	qui	quoi
4 octobre 2023	Première Ministre	parution au JO -->
29 nov 2023	Réunion n°1 commission Vie associative	- synthèse du séminaire - préparation restitution auprès du CA du 14 décembre - travail sur V1 statuts types Afac R et convention de marque
14 déc2023	Réunion de CA du 14 décembre	-validation des principes décidés lors du séminaire -du mandat de la commission vie associative -du calendrier
10 janvier 2024	Réunion n°2 commission Vie associative	Réunion n°1 sur le projet de statuts types régionaux / convention de marque
2 février 2024	Réunion n°3 commission Vie associative	Réunion n°2 sur le projet de statuts types régionaux / convention de marque
13 février 2024	Réunion n°4 commission Vie associative	Réunion n°1 sur le RI national
15 février 2024	Réunion de CA du 15 février	Restitution avancement au CA
après le CA du 15 février 2024	CA Afac nationale	Transmission du projet de RI au CA demande de retour par écrit avant le 8 mars
après le CA du 15 février 2024	Transmission projet de RI au ministère de l'Intérieur, pour pré-validation	
12 mars 2024	Réunion n°5 commission Vie associative	Réunion n°2 sur le RI national, sur base des retours du CA (et potentiellement sur base des retours du ministère de l'Intérieur)
date à caler mi-avril	Réunion n°6 commission Vie associative	Finalisation Convention de marque et statuts types des Afac régionales ?
25 avril 2024	Réunion de CA du 25 avril	-statuts types des Afac régionales - convention de marque
procédure d'aller/retour avec les CA des Afac nationale à définir et le CA de l'Afac nationale		Adoption des statuts types régionaux / du RI national / de la convention de marque
27 juin 2024	AGO de l'Afac nationale	avec insertion : - AGE rapide pour valider changement de nom - d'un temps de validation du RI national
de juillet à octobre ?	AGE s des Afac régionales	Validation des statuts régionaux (et RI ?)
novembre	Evenement lancement Réseau Haies	automne 2024

## Rappel de l'articulation des documents du cadre associatif :



NB : à ces documents du cadre associatif s'ajoutent :

- Le projet associatif du Réseau Afac → partie « valeur » à retravailler / expliciter pour mieux formaliser ce que signifie « respecter le projet associatif » (et son corollaire = à partir de quel moment on ne le respecte plus...)
- La politique d'adhésion
- Le cadre déontologique des administrateurs

## Focus sur les élections des délégués régionaux (DR), notamment dans le cas des régions avec Afac régionales :

Rappel de l'enjeu : on souhaite que les DR soient issus de la gouvernance des Afac régionales (a minima du CA, voire même du bureau) afin de garder un lien fort de gouvernance entre Afac régionale et représentation de la région par les DR au sein du CA de l'Afac nationale. Mais les DR ne peuvent pas être « désignés par le bureau de l'Afac régionale », ils doivent être élus au scrutin secret par l'ensemble des membres du comité régional (= les adhérents d'une région donnée, de l'Afac-Agroforesteries, qui sont donc les mêmes que ceux d'une Afac régionale puisque la double adhésion est obligatoire).

### Principe proposé (extrait du projet de futurs statuts types des Afac régionales)

Les élections du conseil d'administration de l'association Réseau Haies (NOM REGION) se font en deux temps :

- 1) Il est d'abord procédé à l'élection au scrutin secret des deux délégués régionaux, au sein du comité régional. Ces délégués régionaux sont membres de droit du bureau/conseil d'administration de l'association Réseau Haies (NOM REGION),
- 2) Puis il est procédé à l'élection par collège des autres administrateurs, au scrutin secret.



### Election des Délégués régionaux\* :

Les candidats se présentant à l'élection en tant qu'administrateurs du Réseau Haies (NOM REGION) déclarent également se porter ou non candidat à la fonction de Délégué Régional ou suppléant.

Peuvent être élus comme Délégué Régional et suppléant du Délégué Régional siégeant au Conseil d'administration de Réseau Haies France uniquement des candidats également élus en tant qu'administrateurs de Réseau Haies (NOM REGION). A titre exceptionnel, à défaut d'élection d'administrateur ayant également candidaté en tant que Délégués régionaux, une seconde élection postérieure à l'élection du bureau sera organisée pour élire les délégués régionaux parmi les membres du bureau.

\*Dire qu'ils sont membres de droit du bureau mais qu'ils informent dans leur candidature s'ils souhaitent être au bureau - au moins un des deux au bureau

### Discussion du Conseil d'administration concernant les élections des délégués régionaux :

Plusieurs administrateurs font remarquer qu'il pourrait être suffisant que les délégués régionaux soient seulement membres du conseil d'administration de l'Afac régionale, et non pas membres de droit du conseil d'administration et du bureau de l'Afac régionale. Ce mécanisme aurait l'avantage d'être plus simple à mettre en œuvre, puisque le cas échéant, l'élection du bureau de l'Afac régionale se ferait par le conseil d'administration dans les modalités usuelles.

Il est proposé que la commission Vie associative retravaille ce point pour faire des propositions au conseil d'administration.

### **Décision du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration donne son accord de principe pour transmettre le projet de règlement intérieur (RI) au ministère de l'Intérieur pour analyse. Il est rappelé que ce projet de RI a été élaboré en respectant un cadre du RI type fourni par le ministère de l'Intérieur.

Le projet de règlement intérieur sera transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour recueillir leurs avis avant le 8 mars, afin qu'ils puissent être analysés et par la commission Vie associative.

La commission Vie associative fera des propositions au CA concernant l'élection des délégués régionaux (i. e. faut-il que les délégués régionaux soient uniquement membres de droit du CA de l'Afac régionale ou membres de droit du CA et du bureau de l'Afac régionale ?).

### **5) Commission Fonds pour l'Arbre : construction des aides de l'appel à projet 2024/2025**

Après trois réunions de travail depuis novembre, la Commission Fonds pour l'Arbre soumet au CA une proposition de nouvelle maquette du programme du Fonds pour l'Arbre 2024-2025 et de ses aides compte-tenu du changement de contexte fort induit par le Pacte en faveur de la haie et des sujets montants à conforter.

#### **Calendrier :**

- 19 février – commission Fonds pour l'Arbre pour présenter aux mécènes délégués aux questions techniques
- Xx mars – réunion GT technique n°1 avec des administrateurs du Fonds pour travailler la présentation de la nouvelle maquette au CA
- 14 mars – validation du changement d'aides par le CA du Fonds pour l'Arbre
- 18 mars – lancement de l'AAP du Fonds pour l'Arbre (avec une nouvelle plateforme numérique construite sur mesure pour déposer son dossier de candidature – contenu identique à l'année précédente)

Intitulé de l'aide	Modification par rapport à 23-24	Enjeu / objectif	Contenu proposé par la commission	Modalité de calcul de l'aide €
<b>Aide n°1- Accompagner la réimplantation de la haie et l'arbre champêtre</b>	Maintien de l'aide mais <u>changement du mode de calcul</u> de l'aide + <u>baisse</u> de l'enveloppe financière dédiée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacer le mode de calcul de l'aide financière au nombre d'arbres (0,85€/plant) pour rendre plus lisible le soutien à l'animation plutôt qu'à l'investissement</li> <li>- Réallouer une partie de l'enveloppe financière de l'aide n°1 à d'autres actions non financées par le Pacte (qui finance à 100% avec des moyens inédits la plantation)</li> </ul>	Aide forfaitaire x nombre de chantiers de plantation accompagnés pour financer l'animation de territoire qui garantisse la réussite et la durabilité des projets de plantation.	<b>220€ /chantier de plantation</b> accompagné  (forfait unique quelque soit le linéaire)
<b>Aide n°1- Bonus Végétal local</b>	Maintien de l'aide mais <u>changement du mode de calcul</u> de l'aide + maintien de l'enveloppe financière dédiée.	Continuer à envoyer le signal d'un taux de Végétal local à atteindre dans les plantations soutenue (50%) et soutenir l'effort	Ce bonus incitatif vise à apporter un soutien supplémentaire aux opérateurs qui intègrent au moins 50% d'arbres et arbustes de la marque Végétal local.	<b>+40€/l'ensemble des chantiers</b> de plantation accompagnés dès lors que le taux de 50% de Végétal local est atteint sur le global des plantations accompagnées
<b>Aide n°1- Bonus pré-audit Label Haie</b>	Nouvelle aide ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relier plantation et gestion (lors de l'accompagnement d'une plantation en profiter pour faire un pré-audit (diagnostic des pratiques de gestion rapide) pour sensibiliser l'agriculteur à la bonne gestion de ses haies existantes mais aussi de ses nouvelles haies plantées)</li> <li>- Offrir l'occasion aux opérateurs de se former sur la gestion durable des haies avec un outil simple : le pré-audit Label Haie</li> <li>- Permettre la bascule vers la gestion durable (se mettre en ordre de marche avant la massification)</li> </ul>	<p>Ce bonus incitatif vise à financer la réalisation de pré-audit Label Haie.</p> <p>Il doit être réalisé par un auditeur agréé Label Haie.</p> <p>Les pré-audit exécutés dans le cadre de la formation pour devenir auditeur sont acceptés.</p>	<b>+ 260€ /pré-audit</b> Label Haie  (correspond à 0,75j x 350€ de coût jour)

<b>Aide n°2- Capitaliser les expérimentation RNA</b>	Nouvelle aide ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de visibilité sur ce que fait le Réseau Afac en termes de RNA</li> <li>- Manque de connaissance à l'échelle nationale sur la diversité des itinéraires techniques et des coûts de mise en œuvre (enjeu barème national)</li> <li>- Prouver aux Politiques publiques et aux mécènes que ça fonctionne selon conditions</li> </ul>	Remontées et capitalisation de retours d'expériences sur la liées aux techniques de régénération naturelle (RNA) en vue de l'intégrer dans la programmation 25-26 du Fonds	<b>1 000€/structure x 10</b> structures lauréates  (correspond à 3j x 350€ de coût jour)
<b>Aide n°2 bis- Capitaliser les méthodes d'accompagnement des jeunes haies</b>	Nouvelle aide ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune aide publique/privé ne soutient le suivi de la jeune haie entre 3 ans et 10 ans alors que leur survie et développement en bon état se joue sur cette période</li> <li>- Peu de visibilité sur les méthodes développée par le Réseau Afac</li> <li>- Besoin de capitaliser les expériences au national pour faire des propositions d'intégration de cette thématique aux politiques publiques</li> </ul>	Remontées et capitalisation de retours d'expériences sur les méthodes d'accompagnement des jeunes haies entre n+3 et n+10	<b>1 000€/structure x 10</b> structures lauréates  (correspond à 3j x 350€ de coût jour)
<b>Aide n°2- filière Végétal local</b>	Supprimée	Lors de la Commission #7, la suppression de l'aide n°2 a été actée sur recommandation de l'équipe VL de l'Afac et du groupe de travail national VL. Elle ne correspond plus à un besoin de la filière VL. Cette aide a permis d'aider la structuration de la filière mais celle-ci a décollé en 3 ans. L'effet coup de pouce n'est plus utile. Le pari était de permettre aux opérateurs de devenir acteur. De plus son calcul lié à l'aide n°1 était mal		

		compris par les opérateurs ?		
<b>L'ensemble des autres aides sont maintenues et identiques à 23-24</b>				

**Changement de balance budgétaire entre les 4 grands axes du programme du Fonds pour l'Arbre :**

	<b>2023-2024</b>		<b>2024-2025</b>	
<b>Plantation (aide 1, aide 2 et 2 bis, 8)</b>	362 161 €	44%	298 428 €	35%
<b>Végétal local (bonus aide 1, 7)</b>	198 179 €	24%	154 000 €	18%
<b>Gestion durable - Label Haie (bonus aide 1 (2), aide 3,4)</b>	184 000 €	23%	228 200 €	27%
<b>Echelon régional (aide 5,6)</b>	90 000 €	11%	170 000 €	20%
<b>Total</b>	<b>834 340 €</b>		<b>850 628 €</b>	

**Détail des enveloppes budgétaires à conventionner / type d'aides :**

<b>Total RECETTES 24-25</b>		<b>851 994 €</b>				
	<b>Répartition par aide</b>	<b>Nombre</b>	<b>Aide forfaitaire</b>	<b>Montant total / aide</b>		
	<b>PLANTATION</b>				<b>Répartition 23-24</b>	
Reconstitution	Aiden°1 - Portage projet haie local, mobilisation, accompagnement technique, suivi pour la plantation de haies	1 150	220,00 €	253 000 €	30%	362 161,00 €
Végétal local	Aiden°1 bonifiée 1 - Bonus pour les plants de la marque Végétal local	1 150	40,00 €	46 000 €	5%	46 867,00 €
Restauration	Aiden°1 bonifiée 2 - Bonus pré-audit Label Haie	170	260,00 €	44 200 €	5%	
Reconstitution	Aiden°2 - REX RNA	10	1 000,00 €	10 000 €	1%	43 312,00 €
Reconstitution	Aiden°2 bis - REX accompagnement à la gestion post-plantation	10	1 000,00 €	10 000 €	1%	
Végétal local	Aiden°7 - Correspondants locaux Végétal local	18	6 000 €	108 000 €	13%	108 000,00 €
Reconstitution	Aiden°8 - Animation plantation	13	1 956 €	25 428 €	3%	25 428,00 €
	<b>Total dépenses</b>			<b>496 628 €</b>	<b>58%</b>	<b>585 768,00 €</b>
	<b>GESTION</b>					
Restauration	Aiden°3 - Mise en œuvre territoriale du Label Haie	16	5 000 €	80 000 €	9%	80 000,00 €
	Aiden°4 - Référents régionaux Label Haie	13	8 000 €	104 000 €	12%	104 000,00 €
	<b>Total dépenses GESTION</b>			<b>184 000 €</b>	<b>22%</b>	<b>184 000,00 €</b>
	<b>Afac Régionales</b>					
Afac Régionales	Aiden°5 - Afac régionale salarié	11	15 000 €	165 000 €	19%	75 000,00 €
	Aiden°6 - Afac nouvellement constituée	1	5 000 €	5 000 €	1%	15 000,00 €
	<b>Total dépenses Afac Régionales</b>			<b>170 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>90 000,00 €</b>
				<b>Total dépenses</b>	<b>850 628 €</b>	<b>781 326,45 €</b>

### **Décision du conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration valide les propositions de la Commission Fonds pour l'Arbre concernant le changement d'aides du programme du Fonds pour l'Arbre – 2024-2025 et la répartition budgétaire associée. Il mandate ses administrateurs siégeant au Fonds pour l'Arbre pour les présenter au Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre le 14 mars 2024. Il souligne que ces propositions de changement d'aides montrent une grande souplesse et agilité du programme qui colle à l'actualité de la haie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Suite dépôt projet graine ADEME**

Le projet Biomasse-Carbone déposé auprès de l'ADEME n'a pas été retenu. D'autres financements sont recherchés pour conduire le projet voté par le conseil d'administration.

Le Président  
Philippe Hirou

Le Trésorier  
Stéphane Vassel